

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JANVIER 2014

L'an deux mil quatorze, le trente janvier à 20h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Roland BASSEUIL, Maire.

Etaient présents : Roland BASSEUIL, Christian LABOURET, Michelle CORRE, Jean-Luc CHANUT, Bernard NICOLAS, Anne-Laure AUGUSTO, Cécile LAMBOROT, Marie GROUILLER, Jérôme BESANCON, Christophe DUCARRE

Etaient excusés : Romain JONON ayant donné pouvoir à Jean-Luc CHANUT,
Gilles DESCHAMPS ayant donné pouvoir à Roland BASSEUIL,

Secrétaire de séance : Marie GROUILLER

Secrétaire de Mairie : Ingrid BONNETAIN

Tout d'abord, le Maire salue les deux personnes présentes dans le public.

Il demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour « achat copieur école » en point 9 c'est-à-dire en lieu et place des questions diverses qui seront reportées en point 10.

Le conseil accepte à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

Point 1 : Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Point 2 : Renouvellement de la ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition établie par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance et des conditions générales des prêts, DECIDE :

- De renouveler auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance une ouverture de crédit d'un montant de 100 000 Euros (cent mille Euros), au taux de T4M + 1.80% et dont le remboursement s'effectuera au plus tard le 29/02/2015.
- D'autoriser Monsieur Roland BASSEUIL, Maire de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, à signer le contrat et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Point 3 : Vente d'un terrain au Lotissement La Vigne.

Au Lotissement la Vigne, il y a une haie qui est à la commune et qui est entretenue par Michel PACAUD. Elle borde une parcelle de terrain de 83m² qui pourrait être cédée à l'euro symbolique à Mr PACAUD qui propose de prendre à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

Le Conseil accepte à l'unanimité de céder à l'euro symbolique cette parcelle à Mr PACAUD sous les conditions énoncées ci-dessus.

Point 4 : Proposition de devis concernant la rénovation de la bannière de Saint-Maurice.

Tout d'abord, le Maire déroule précautionneusement la bannière de St Maurice et la présente à l'ensemble du Conseil Municipal.

Ensuite, il leur présente les devis concernant la rénovation de cette dernière.

Il y a un devis concernant la rénovation du tableau recto/verso de la bannière qui s'élève à 365.00 € et il y a un devis concernant la reprise de la couture de la fixation, des franges et des passementeries (travail main uniquement) qui s'élève à 250.00 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'effectuer ces travaux de rénovation qui s'élèvent à un total de 615 €.

Point 5 : Réfection du mur de la Mairie côté Boulangerie.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé un devis pour la réfection du mur situé entre la mairie et la boulangerie. Il ne l'a pas reçu à ce jour.

Ce point sera donc reporté à une prochaine réunion de conseil municipal mais il est demandé à l'ensemble du conseil municipal de réfléchir sur ce point, à savoir si le mur doit être refait à l'identique c'est-à-dire en pierres ou si un mur en béton crépis suffirait ou bien une haie ou uniquement une clôture.

Le Conseil Municipal demande au Maire de se renseigner auprès des services de l'Architecte des Bâtiments de France pour savoir ce qu'il préconise.

Point 6: Logements communaux.

Le Maire rappelle au conseil municipal que 2 locataires de la commune ont fait connaître leur souhait d'acheter les logements qu'ils louent.

Il a donc contacté les services des Domaines afin de faire estimer ces 2 logements. Ils se sont rendus sur place le mercredi 29 janvier donc à ce jour aucune estimation n'a été transmise.

Le Maire fait un rapide rappel historique financier sur ce point :

FELICIE A :

- Acquisition :

Coût en 1998 : 195 000 Frcs soit 29 727.56 € financé par un emprunt à Dexia sur 20 ans à taux fixe. Dernière échéance au 01/02/2018. Capital restant dû = 18 140.15 €

- Réhabilitation :

Coût en 2003 : 41 230.01 € financé par un emprunt à Dexia sur 20 ans à taux révisable. Dernière échéance au 01/07/2023. Capital restant dû = 51 158.92 €

FELICIE B :

- Acquisition :

Coût en 2006 : 45 000€ financé par un emprunt en 2005 au crédit agricole sur 15 ans à taux révisable. Dernière échéance au 20/11/2020. Capital restant dû = 15 929.17 €

- Réhabilitation :

Coût en 2007 : 65 830.67 € financé par un emprunt en 2008 à la caisse des dépôts sur 15 ans à taux révisable. Dernière échéance au 01/01/2023. Capital restant dû = 29 447.24 €.

Soit sur les 2 logements un capital restant dû de 114 675.48 €.

Point 7 : Acquisition d'un terrain au « Bachet » en vue de l'implantation d'un abri bus.

Le Maire informe le conseil municipal que suite au courrier des enfants de « Bachet » concernant la mise en place d'un abri bus dans leur quartier, il a pris contact avec Mme MEILLER Germaine pour lui demander si elle serait éventuellement d'accord pour vendre une petite partie de son terrain à la commune en vue de l'implantation d'un abri bus. Celle-ci n'y a pas été défavorable.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à négocier cet achat et l'autorise à effectuer toutes les démarches nécessaires à la finalisation de ce dossier.

Point 8 : Travaux éventuels de déviation d'un fossé à La Chenauderie.

Le Maire informe le conseil qu'il s'est rendu sur place avec Mr GERBIER Robert (DDT de Saône-et-Loire) et Frédéric BUTTET pour trouver une solution.

Les services de la police de l'eau (Mr Olivier KARAMALEMGOS) se sont également rendus sur place et veulent s'assurer que c'est bien 1 fossé et non un cours d'eau. La personne présente a donc demandé au Maire d'adresser un courrier à la DDT de Mâcon au service de l'ONEMA (Office National de l'Eau et du Milieu Aquatique) pour définir s'il s'agit d'un fossé ou d'un cours d'eau.

Point 9 : Achat d'un copieur pour l'école.

Le Maire présente au Conseil municipal plusieurs offres de prix concernant le changement du copieur de l'école pour que celui-ci soit relié à tous les postes informatiques de l'école.

○ **Equip'bureau – Montceau les mines :**

- Copieur KYOCERA A4 neuf couleur : 1649 € HT – 500 € de reprise = 1149 € HT

Contrat de maintenance : 8000 pages N&B = 0.027 € HT/unité et 8000 pages couleur = 0.12 € HT/unité

- Copieur TASKALFA A4/A3 neuf couleur : 3850 € HT – 500 € de reprise = 3350 € HT

Contrat de maintenance : 13500 pages N&B = 0.007 € HT/unité et 7000 pages couleur = 0.070 € HT/unité

- Copieur SHARP A4/A3 occasion couleur : 3000 € HT – 500 € de reprise = 2500 € HT

Contrat de maintenance : 12000 pages N&B = 0.011 € HT/unité et 5500 pages couleur = 0.076 € HT/unité

○ **CBC Chauffailles :**

- Copieur RICOH A4 neuf couleur = 1450 € HT reprise comprise

- Copieur RICOH A4/A3 neuf couleur = 2250 € HT reprise comprise

- Copieur RICOH A4/A3 occasion couleur = 1090 € HT reprise comprise

Pour les 3 propositions, contrat de maintenance identique : copie N&B = 0.0069 € HT et copie couleur = 0.069 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de CBC Chauffailles concernant le copieur RICOH A4/A3 couleur d'occasion au prix de 1090 € HT reprise comprise.

Point 10 : Questions diverses.

- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rapport concernant les visites d'installations d'assainissement non collectif de la commune lui a été remis par un technicien de la société HTE et le Président du SPANC.
- Le Maire informe également le Conseil Municipal que Mme Cindy GUIPPE, qui a assuré le remplacement d'Ingrid BONNETAIN du 01/04/2009 au 07/02/2010 lors de son congé maternité, a fait la demande pour racheter ses services de non-titulaire. Si celle-ci finalise sa démarche, la commune devra payer 1225.66€ de cotisations à la CNRACL.
- Le Maire informe le Conseil Municipal des effectifs de la cantine qui sont en baisse sur certains jours mais il est difficile de prévoir à l'avance.
- Le Maire fait part de la demande de Françoise BOUILLLOT, ATSEM à l'école concernant son avancement de grade. Le Conseil Municipal statuera sur ce dossier au moment du vote du budget primitif 2014.
- Le Maire fait également part de la demande de Laurence CHETAILLE, Adjoint Technique concernant son avancement de grade. Le Conseil Municipal statuera sur ce dossier au moment du vote du budget primitif 2014.
- Le Maire informe le Conseil d'un courrier de la mairie de Ligny-en-Brionnais qui demande une participation financière à la commune du fait de la scolarisation d'un élève de St Maurice sur la commune de Ligny. Or il y a 3 élèves de Ligny scolarisés sur St Maurice donc un courrier leur sera fait en ce sens.
- Le Maire informe le conseil qu'il a reçu un mail en mairie d'une association recherchant des personnes sachant parler et écrire le patois. Il est décidé de publier cette information sur le site internet.
- Monsieur Pierre BALLOT a fait savoir qu'il souhaitait laisser l'exploitation du terrain du Lotissement Fromentale. Il conviendra donc de se renseigner auprès de la SAFER pour connaître les formalités pour un éventuel exploitant agricole.
- Le Maire évoque le problème des lignes téléphoniques qui seraient toutes à réhabiliter sur la commune.
- Il conviendra de sortir le compte administratif 2013 pour prévoir une réunion de la commission finance en vue de la préparation du Budget Primitif 2014.
- Jérôme BESANCON fait remarquer qu'il y a de nombreuses microcoupures électriques au Bourg et il est signalé que ce problème se produit également au nord de la commune notamment aux Tuileries.
- Un conseiller fait également remarquer qu'il est inadmissible de voir tourner le camion communal pour l'entretien du Bourg alors que les agents pourraient utiliser des brouettes afin d'éviter de polluer et de gaspiller le carburant, étant donné que le camion est arrêté et redémarré tous les 5m.
- Jean-Luc CHANUT rappelle la réunion concernant la réforme des rythmes scolaires qui a lieu le mardi 18 février de 14h30 à 17h00 à Macon.
- Michelle CORRE rappelle qu'Angéline CORRE donne des cours de couture tous les mardis soirs de 18h30 à 20h30 dans la salle de réunion derrière la Mairie.
- La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au jeudi 20 février 2014 à 20h00.

La séance est close à 22h20.